

bres de la noblesse assistaient à cette audience. " Parmi les graves sollicitudes du ministère apostolique que nous exerçons, a dit le pape, l'une des plus vives et des plus poignantes est celle qui concerne la situation de l'Eglise en Italie et l'état de la foi du peuple italien. Si nous avons toujours signalé les dangers qui nous menacent, nous avons aujourd'hui un motif plus juste de le faire, car depuis quelque temps ces périls sont devenus plus graves.

La guerre que la haine diabolique des partis fait à la religion catholique est soutenue ouvertement par les autorités qui se sont déclarées en faveur de ces partis. Les lois et les actes qui concernent l'Eglise et la religion sont, en Italie, passés sous l'inspiration directe de ces partis. Il y a une preuve tangible que l'action des autorités dans les questions ecclésiastiques dépend entièrement de leurs aspirations sectaires et de leurs desseins coupables, ce qui n'est un mystère pour personne. Il suffit de rappeler les articles du nouveau code pénal contre le clergé, les lois projetées contre les affaires de l'Eglise et les autres qui sont en voie de préparation. C'est la continuation de la guerre qui a été commencée par la destruction de la souveraineté des pontifes et qui se manifeste de plus en plus dans les intentions des agitateurs, c'est-à-dire, une guerre à outrance contre la religion et l'Eglise du Christ. En présence de cet état de choses, le devoir s'impose à tous les catholiques italiens de se montrer tels qu'ils sont, avec courage et à front découvert, afin de conserver le trésor inestimable de la foi.

Il y a aujourd'hui deux camps clairement définis : le camp catholique résolu à rester toujours uni à ses évêques et au pape, et le camp de l'ennemi qui combat contre eux. Ceux qui par lâcheté craignent de se montrer et qui désirent rester neutres entre les deux camps ne servent qu'à grossir les rangs de l'ennemi, suivant la parole divine.

— La santé du Pape est très bonne pour un vieillard de quatre-vingts ans. Son médecin en prend un soin scrupuleux, on dit même qu'il réduit en esclavage son illustre patient.

— L'évêque de Lincoln, Angleterre, est accusé de s'être livré à des pratiques contraires au rit protestant. Le premier résultat de ce procès liturgique est la conversion au catholicisme de douze membres du clergé anglais qui étudient pour entrer dans le sacerdoce.

— Le vice-consul de France à Sousse, M. Tanchou, a remis, en l'église paroissiale de Tunis, la croix de la Légion d'honneur à la sœur Joséphine Dafis, de la congrégation de Saint-Joseph. Cette récompense a été méritée par soixante années de services en Algérie et en Tunisie. Les consuls étrangers, les corps constitués, une délégation de l'armée et une foule nombreuse assistaient à cette cérémonie imposante, qui a produit une grande impression sur tous les membres de la colonie de Tunis.

LE COMTE DE KAMOURASKA.

(Suite et fin)

SOMMAIRE : Conseiller législatif — Députés — Paroisses — Erreurs corrigées — Conclusion.

Lors de la formation du Conseil Législatif pour la province de Québec, en 1867, M. Elizée Dionne, seigneur de Sainte-Anne, fut appelé à en faire partie. Il représente depuis cette date la division de Grandville.

M. Dionne est né à Kamouraska, il est le fils de l'honorable Amable Dionne dont il a été question déjà dans ces articles. Après de fortes études classiques au Collège de Sainte-Anne il embrassa la profession d'avocat, et fut admis à la pratique en 1851. Il a occupé le portefeuille de ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics dans le ministère Chapleau, de mars 1882 à janvier 1884.

M. Charles-François Roy que nous avons vu élu contre M. Letellier 1869 a représenté sans interruption le comté à la Chambre locale de 1869 à 1877. A cette date il fut élu pour les Communes contre M. Perreault, avocat de Kamouraska, il fut défait à son tour par M. Joseph Dumont aux élections générales de 1882. M. Roy était arpenteur. Né à Ste-Anne, en 1835, d'une des plus anciennes familles de la paroisse il fit ses études au Collège de Sainte-Anne. Il est mort le 13 avril 1882, regretté de tous ceux qui avaient eu l'occasion d'apprécier ses qualités de citoyen et ses vertus de chrétien. Quand M. C. F. Roy abandonna son mandat à la Législature locale en 1877 M. Joseph Dumont de Saint-André se fit élire pour le remplacer, mais ayant perdu son siège à la suite de la contestation de son élection, il se présenta contre M. Roy pour le mandat aux Communes, et fut élu en 1878.

M. Charles B. Blondeau fut élu pour le Fédéral aux élections générales de 1882, et défait par M. Alexis Dessaint, député actuel à Ottawa, aux élections suivantes, 1887.

L'honorable C. A. E. Gagnon a représenté le comté au parlement provincial depuis 1878 à nos jours. Quand le ministère Mercier arriva au pouvoir en 1887, M. Gagnon fut choisi pour occuper le portefeuille de Secrétaire-provincial, qu'il vient de résigner pour devenir shérif de Québec.—Nous n'avons encore ici à faire aucune narration ni aucune appréciation. Tout le monde connaît les faits que nous pourrions relater, et les appréciations seraient prématurées, mais nous pouvons bien exprimer le regret de voir M. Gagnon se retirer de la politique, où il a joué un rôle important et fait honneur à son comté.

La paroisse du Mont-Carmel eut pour premier curé, en 1859 M. Pierre Boucher. Ses successeurs furent MM. Joseph Michaud 1861; Joseph Hoffman, 1862-67, François Morin 1867, un mois seulement; Ludger Blais 1867-1871, J. Edouard Demers 1871-1884, et M. Magloire Moreau curé actuel. Le onze juillet 1869, Mgr Baillargeon ordonnait prêtre, dans l'église du Mont-Carmel, M. Maxime, curé de Berthier.

La plus jeune des paroisses du comté, Saint-Philippe de Néri fut érigée en 1870. Elle a eu depuis pour curés